Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

2₀²⁰ /n°5

(automne 2020 / XIIIe année)



≪ Wear a mask ≫ : la grippe espagnole (1919)
Photo (DR) publiée dans Like un nouveau magazine consacré à la photographie :
http://via.photoreview.fr/y4jla)

Dernières nouvelles du manichéisme :

Un ancien codétenu d'Adama Traoré indemnisé pour avoir subi des violences sexuelles « avérées »

Le codétenu d'Adama Traoré avait porté plainte quelques mois avant la mort de ce jeune homme de 24 ans à Persan le 19 juillet 2016.

(Le Monde avec AFP Publié le 23 juillet 2020 à 10h20 - Mis à jour le 23 juillet 2020 à 21h27)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/07/23/la-justice-indemnise-l-ancien-codetenu-d-adama-traore-pour-violences-sexuelles-averees 6047048 3224.html

Un viol curieusement passé sous silence surtout dans le contexte actuel : parce que la victime est un homme ? ou parce qu'il convient de ne pas salir l'image du coupable devenu une icone ?

L'Insécurité comment la mesurer ?



L'histoire doublement en deuil

Jean-Claude Farcy, historien spécialiste de la justice, auteur d'une bibliographie monumentale (Cf. le site criminocorpus) était un chercheur aussi discret et modeste qu'incontournable dans sa spécialité. D'une connaissance encyclopédique, il est l'auteur d'une œuvre sans égale qui fera référence longtemps encore.

« Jean-Claude Farcy a consacré sa vie à l'histoire. Il vient de la rejoindre... nous léguant une œuvre immense. Toute l'équipe de Criminocorpus déplore la perte d'un membre fondateur actif, un chercheur puissant, qui tenait une place éminente dans le projet, assurant pour tous la double force d'un pilier et d'une locomotive. Nous tenons à exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Nous rendrons prochainement hommage à notre collègue et ami dans la revue Criminocorpus dont il fut rédacteur en chef de 2011 à 2013.

Le comité de rédaction de Criminocorpus

Et comme si un malheur ne suffisait pas, Dominique Kalifa autre historien spécialiste de la justice, du crime et de ses représentations est décédé :

Libération:

Nous avons appris avec tristesse, ce matin, le décès de Dominique Kalifa, historien et fidèle collaborateur des pages Livres de *Libération* depuis plus de trente ans. Il est mort hier, à l'âge de 63 ans.

Spécialiste de l'histoire du crime et de ses représentations, il était professeur à l'université Panthéon-Sorbonne, où il dirigeait également le Centre d'histoire du XIXe siècle. Sur Twitter, plusieurs messages d'anciens élèves saluent «un formidable enseignant et un historien passionné».

Pour avoir bien connu l'un et l'autre depuis plus de trente ans, je peux témoigner de leur apport scientifique, de leurs qualités d'historiens et de la perte que représentent leurs disparitions...

► Les Archives?

Situation toujours bloquée aux APP fermées depuis des mois!

« Notre service subit une restructuration et nous n'avons plus de hiérarchie, le chef et le conservateur ayant quitté leur poste respectivement en mai et juillet derniers. Le manque de personnel nous impose une activité restreinte. Dans ces conditions, notre salle de lecture reste fermée jusqu'à nouvel ordre. Je vous invite à consulter notre site avant tout déplacement... »

IGI 1300

On attend toujours la nouvelle rédaction de l'IGI 1300 qui, selon les derniers bouteillons « libérerait » les archives jusqu'en... 1954.

Code pénal v/s code du Patrimoine !!!

Réponse des services du Premier ministre à une question écrite :



Question N°: 25022	De M. Jacques Marilossian (La République en Marche - Hauts-de-			Question écrite		
Ministère interrogé > Premier ministre			Ministère attributaire > Mémoire et anciens combattants			
Rubrique >administration		Tête d'analyse >Accès aux documents classifiés		Analyse > Accès aux documents classifiés versés dans les archives.		
Question publiée au JO le : 10/12/2019 Réponse publiée au JO le : 28/07/2020 page : 5112 Date de changement d'attribution : 07/07/2020						

Texte de la question

M. Jacques Marilossian appelle l'attention de M. le Premier ministre sur l'accès aux documents classifiés versés dans les archives, en particulier dans le domaine de la diplomatie et de la défense. La loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives pose le principe de communicabilité de plein droit des archives publiques (article 231-1 du code du patrimoine) et établit des délais de 25 à 120 ans selon les types d'archives. Cette loi est perçue comme intelligente et libérale aux yeux des chercheurs en histoire contemporaine. Mais les effets positifs de cette loi sont minorés, voire contredits par des dispositions réglementaires postérieures. Les historiens de la diplomatie et de la défense se voient contraints à demander une dérogation à l'administration pour

accéder à ces archives classifiées, alors que la loi de 2008 pose le principe de communicabilité de plein droit. L'instruction générale interministérielle (IGI) du 19 mai 1952 impose que les archives auxquels ils souhaitent accéder doivent être déclassifiées. Si la loi de 2008 pose un délai de deux mois pour que l'administration réponde à une demande de dérogation, il apparaît que ce délai est rarement respecté en y ajoutant cette procédure de déclassification. Le secret des archives peut s'entendre pour les archives classifiées concernant notre dissuasion nucléaire (article 231-2 du code du patrimoine) ou encore pour les documents qui présentent un caractère de secret pour la défense nationale (article 413-9 du code pénal). Or la mention du « secret » n'est pas codifiée ; le secret en défense dépend du contexte et des services. On peut considérer qu'il existe une sur-classification des documents versés aux archives en diplomatie et défense. S'y ajoute l'instruction générale interministérielle n° 1300 du 30 novembre 2011 qui menace de sanctions pénales les chercheurs et les archivistes. Ces dispositions réglementaires apparaissent disproportionnées et contreproductives concernant l'accès de plein de droit des archives publiques. Elles sont même contraires à la loi qui est supposée supérieure à la réglementation. Ou alors il faut considérer que les documents classifiés de la diplomatie et de la défense ne peuvent plus être publics et dans ce cas, on entrave entièrement le travail légitime des chercheurs en histoire contemporaine, en relations internationales, et sur les études sur la guerre et la stratégie. Pour sortir de cette contradiction, l'historien Maurice Vaïsse propose, sauf exception, la déclassification de facto des documents versés aux archives et à l'expiration des délais prévus dans le code du patrimoine (20 et 21. Revue d'histoire, 2019/3, n° 143, p. 149-155). Il souhaite savoir s'il est prévu un allègement des dispositifs réglementaires dans ce domaine, afin de faire prévaloir la loi de 2008 et ce sans remettre en question la sécurité des informations relevant de la défense nationale.

Texte de la réponse

Les archives publiques sont, en vertu de l'article L. 213-1 du code du patrimoine, « communicables de plein droit », le cas échéant à expiration des délais prévus à l'article L. 213-2. Ce principe ne saurait être remis en cause par des dispositions de niveau réglementaire. Ainsi, les difficultés rapportées par certains chercheurs pour accéder aux documents d'archives classifiés ne trouvent pas leur origine dans les dispositions, réglementaires, de l'instruction générale interministérielle n° 1300 relative à la protection du secret de la défense nationale mais bien dans celles, législatives, du code pénal. Depuis 1994, en effet, sont protégés par le secret de la défense nationale, en vertu de l'article 413-9 du code pénal, l'ensemble des documents intéressant la défense nationale ayant « fait l'objet de mesures de classification destinées à restreindre leur diffusion ou leur accès ». Cette définition du secret, strictement formelle, fait obstacle à une déclassification « automatique » ou de facto. Un document marqué d'un timbre de classification est, en effet, au sens de l'article 413-9 précité, un document ayant fait l'objet d'une mesure de classification. Sa divulgation est donc, quelle que soit son ancienneté, de nature à exposer tant les

archivistes y ayant donné accès que les chercheurs y ayant accédé à des poursuites pénales, du chef des délits prévus aux article 413-10 à 413-12 du code pénal, usuellement qualifiés de « compromission ». La sécurité juridique de l'ensemble des acteurs impose que tout document classifié, même communicable « de plein droit » en vertu des dispositions du code du patrimoine, fasse, avant communication, l'objet d'une mesure de déclassification. Celle-ci se traduit notamment par l'apposition, sur le document, d'un timbre de déclassification. Cette opération doit, par ailleurs, permettre à l'administration de déterminer la date de départ du délai de 50 ans susmentionné. Si ce délai, en effet, court à compter de la date d'émission du document quand ce dernier est isolé, il trouve, en revanche, son origine, quand le document demandé est inclus dans un dossier, à la date d'émission du document le plus récent inclus dans le dossier. Afin d'alléger les procédures de déclassification, un mode opératoire permettant au directeur du service historique de la défense de déclassifier les documents "au carton" et non plus document par document a été expérimenté pour les documents émis avant le 27 octobre 1946. Donnant satisfaction, ce dispositif va être étendu prochainement pour tous les documents émis avant le 1er août 1954. Soyez assuré que le Gouvernement, soucieux de faciliter les travaux des chercheurs et historiens, étudie actuellement toutes les mesures envisageables en termes financiers et matériels, pour que l'exigence de déclassification formelle, gage de sécurité juridique pour les chercheurs et l'administration, ne constitue pas un frein à leurs travaux, qu'il s'agisse par exemple d'une classification pour une durée prédéterminée, de mesures de déconcentration des décisions de demandes d'accès dérogatoires ou encore de déclassification de fonds d'archives. Une augmentation des moyens du service historique de la défense a d'ores et déjà été mise en oeuvre afin d'accélérer substantiellement les procédures dans le respect de la loi qui s'impose à tous

■ La France n'est pas seule! Archives menacées ... au Québec:

https://www.ledevoir.com/societe/584387/histoire-catastrophe-patrimoniale-apprehendee

https://archivistes.qc.ca/2020/08/19/journee-sombre-pour-le-patrimoine-religieux-montrealais-et-quebecois/

https://archivisteraq.com/2020/08/20/lettre-a-la-ministre-nathalie-roy-en-reaction-a-la-situation-troublante-vecue-a-lunivers-culturel-de-saint-sulpice/

▶ Des sites, des blogs à découvrir :

■ Recrutement de la police :

L'exemple de Toronto

http://activehistory.ca/2020/07/race-relations-psychological-testing-and-institutional-culture-in-the-1970s-toronto-police/

■ Recrutement de la Police nationale et son évolution (*Le Monde*) La police française recrute-t-elle moins bien qu'avant ? Une vidéo très intéressante :

https://www.lemonde.fr/police-justice/video/2020/07/03/la-police-francaise-recrute-t-elle-moins-bien-qu-avant 6045070 1653578.html

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/03/selection-formation-la-police-nationale-face-aux-difficultes-du-recrutement-de-masse_6050775_3224.html

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/03/inexperience-defaut-d-encadrement-des-policiers-les-defaillances-structurelles-de-l-affaire-chouviat_6050819_3224.html

■ Journaliste infiltré dans la police

https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2020/09/03/en-theorie-les-flics-sont-censes-lutter-contre-la-violence-en-pratique-ils-en-sont-souvent-un-avant-poste 6050802 1653578.html

■ Un centre d'archives méconnu :

https://www.letemps.ch/monde/hauteurs-prague-discretes-archives-temoignent-guerres-recentes-europe

■ Hommage à Philippe Zoummeroff

https://www.bnf.fr/fr/actualites/hommage-philippe-zoummeroff

■ « La Face cachée de l'étoile jaune » : Thierry Noël

https://etoilejaune-anniversaire.blogspot.com/2020/08/les-femmes-et-letoile.html

29 mai 1942 : la 8^e ordonnance allemande impose l'étoile jaune, en zone occupée, aux Juifs de plus de six ans.

Ce signe distinctif est devenu un rouage de la "Solution finale" : l'extermination préméditée du peuple Juif.

Certains ne l'ont pas portée, prenant le risque d'être arrêté et déporté.

D'autres ont pu obtenir son exemption. Un privilège très rare, accordé par les seules autorités allemandes.

Dans les familles concernées, ce contexte inavouable, a souvent été enfoui au fond des mémoires, pour cacher les raisons et les circonstances parfois troubles qui ont permis d'échapper au "marquage" des Juifs.

En 2004, ma tante Ida Seurat-Guitelman m'a expliqué qu'elle bénéficia de cette précieuse exemption grâce à son mari. Elle comblait ainsi un silence familial et déclencha en moi la nécessité de renouer avec le judaïsme de mes racines.

Il me fallait enquêter sur ces exemptions cachées, un peu honteuses parce que permettant de sauver sa peau alors que dans le même temps des juifs porteurs d'étoiles se faisaient arrêter et déporter.

Elles sont autant d'histoires individuelles complexes qui méritent d'être sorties de l'oubli, pour rappeler que la volonté de survie restait la plus forte.

75 ans après, sans juger, ce blog fait le point sur ces histoires humaines, pour éclairer un coin sombre de l'Histoire.

Une poignée de sauvetages à faire connaître pour ne jamais oublier, l'antisémitisme restant une constante de nos sociétés !

Sommaire

Introduction

Le maréchal Pétain et ses trois "protégées"

MARIS ET FEMMES

Sauvée par Jean Leguay...

Louise Neuburger, la veuve de Bergson

Colette par amour pour Maurice Goudeket

Une démarche en faveur de la veuve de Fernand Widal

Nita Raya, la compagne de Maurice Chevalier

Une simple lettre envoyée avenue Foch... pour Ida Seurat-Guitelman

Robert Debré aidé par la résistante Dexia

Les épouses des "Juifs utiles" à l'économie

Béatrice de Camondo, la cavalière à l'étoile jaune

Robert et Esther Meyers: les fils du rabbin s'adressent au Pape Pie XII

Jacques et Jeanne Helbronner gazés à Auschwitz

LE ZELE DE LA POLICE

Elisabeth de Fontenay : une famille entièrement décimée

« Nous éviter la si pénible blessure imposée à notre amour propre »

D'autres arrestations...

Hélène Berr : " Le contrôleur m'a dit "Dernière voiture" "

Sarah Lichtsztejn: échappée du Vél d'Hiv avec sa mère

Pour une femme, Marcel Lattès se bat avec un officier allemand

Nelly Frankfurter, 17 ans : "Je m'adresse à votre bonté"

Les espoirs déçus des anciens combattants

<u>Dénonciations...</u>

Haffner, le condamné à mort acquitté...

Des indics exemptés d'étoile jaune

SAUVETAGES

<u>L'influent Léo Israélowicz, ancien ténor d'opéra</u>

Conversions et baptêmes

Le faux certificat de baptême de Françoise Giroud

Les limites du droit antisémite : Françoise Raphaël reconnue non juive

Juifs étrangers exemptés d'étoile jaune et la protection italienne Libérée de Drancy sur fond de pillage des oeuvres d'art

■ 17 octobre 1961 (chiffres et propos à nuancer, mais photos méconnues)

https://www.franceculture.fr/histoire/azenstarck-le-photographe-dont-les-images-ont-sorti-le-massacre-du-17-octobre-1961-de-lobscurite

■ Enquête sur la qualité du lien Police-Population :

En découvrir l'essentiel en cliquant sur le lien ci-dessous : VOIR L'ESSENTIEL EOP19

https://mobi-survey.net-survey.eu/surveys/stephane/EQP19_2/Ethnos.dll

Pour ceux qui souhaitent prendre connaissance de l'ensemble des éléments, les données techniques, sont également disponibles en toute transparence sur le site du ministère de l'intérieur :

https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Enquete-nationale-sur-la-Qualite-du-lien-entre-la-Population-et-les-forces-de-securite-interieure

Une nouvelle enquête « EQP 20 » doit être réalisée au cours de l'automne 2020. En effet, c'est la réitération de l'enquête et l'analyse de l'évolution des données chiffrées d'une année sur l'autre qui donneront une portée plus grande à la recherche que nous menons.

■ Lee Miller, mannequin et photographe de guerre

http://via.photoreview.fr/TSYd-

■ Le destin d'un malgrè-nous :

https://www.dna.fr/societe/2020/09/06/incorpore-de-force-deux-jours-avant-la-liberation-de-strasbourg

■ Le blog de Michel Porret

https://blogs.letemps.ch/michel-porret/2020/08/24/deuxieme-vague/

■ Le site de Gérard Soufflet (respol pour résistance polonaise) s'enrichit régulièrement :

http://www.respol71.com

■ Archéologie sous-marine

https://www.courrierinternational.com/article/histoire-lepave-dun-navire-deguerre-nazi-decouverte-au-large-de-la-norvege

■ Sur le site HSCO (https://hsco-asso.fr/):

L'Histoire et la connaissance n'avancent que grâce à des dizaines d'études locales qui ne cessent de se multiplier grâce notamment à l'ouverture des

archives et la passion de jeunes retraités disposant enfin du temps nécessaire à leur passion et à leurs recherches. De nouvelles publications en attestent éclairant des questions aussi diverses que les dernières semaines de Jean Moulin préfet de Chartres, la région des Vosges et la période si mal connue du repli dans la région du SD et des services allemands après l'évacuation de Paris, le Laudunois sous l'occupation, etc... Voir lien ci-dessous :



Notes de lecture sur l'exception néerlandaise dans la mise en œuvre de la solution finale

Publié le 12 décembre 2019 par HscoFrance



Le Reichskommissar Seyss-Inquart à Maastricht en 1940 – Source photo : CC-BY-SA 3.0

Par Emmanuel de CHAMBOST.

Alain Michel avait intitulé son livre « Vichy et la Shoah, enquête sur le paradoxe français », s'inspirant de Maxime Steinberg, le premier, en 1993, à évoquer « le paradoxe français » en comparant la mise en œuvre de la Solution finale dans les trois pays occidentaux dominés par l'Allemagne, Pays-Bas, Belgique et France (Le paradoxe français dans la solution finale à l'Ouest).

Les comparaisons internationales sont souvent rendues difficiles par le fait que sur un sujet donné, une partie importante de l'historiographie a été publiée dans la langue nationale, ce qui n'est pas un problème pour l'accès à la littérature belge francophone, mais le reste pour la communication entre les mondes francophones et néerlandophones. En plus de l'aspect pléthorique des publications – plus de 2000 publications accessibles en ligne traitent de l'histoire des juifs aux Pays-Bas – l'historien francophone ne cherche généralement pas à accéder à la littérature néerlandaise. Néanmoins, depuis 1993, un certain nombre de choses ont changé : les historiens néerlandais publient de plus en plus en anglais – ce qu'ils ont toujours fait dans une certaine mesure, mais que les Français ne font pas , une partie très importante des publications est accessible sur Internet, et les traducteurs automatiques, Deepl, et dans une moindre mesure Google trad, ont atteint une qualité qui permet au lecteur français d'accéder sans problème à la littérature néerlandaise, lorsque celle ci a été numérisée.

Comment Tal Bruttmann réécrit l'Histoire

Publié le <u>20 novembre 2019</u> par <u>HscoFrance</u>



Le Matin, 19 octobre 1940

Par Alain MICHEL

https://www.facebook.com/alain.michel.3910/posts/10156704345476439

5 novembre 2019

Dans un post dans Facebook, Tal Bruttmann prétend rétablir la vérité historique sur l'adoption du Statut des Juifs par le gouvernement français en octobre 1940. : « On va mettre à profit les réseaux sociaux pour faire un peu d'histoire, à propos du "statut des Juifs" promulgué par Vichy, et au sujet duquel on a vu apparaître ces dernières années des pseudos analyses dont Zemmour s'est fait le chantre. Il y a près de 15 ans Laurent Joly et moi-même avions mis à plat la chronologie fine de la naissance du Statut dans nos études respectives (Au Bureau des Affaires juives et Vichy dans la Solution finale), mais il semble qu'il faille en remettre une couche ».

Etant donné que les « pseudos analyses dont parle Bruttmann se réfèrent sans doute en particulier à mon ouvrage « Vichy et la Shoah » (Deuxième édition, Elkana, 2015), je me suis senti particulièrement concerné par ce post. Or les « évidences » présentées par Tal Bruttmann sont souvent des interprétations abusives ou même déconnectées des faits et je me suis donc permis de faire ce que le public ne peut pas faire généralement, c'est-à-dire vérifier ses sources et ses affirmations. Certes, le gouvernement de Vichy fut antisémite et possède une part de responsabilité dans l'application de la solution finale en France. Mais ce n'est pas une raison pour gommer les nuances et transformer les faits. Je m'excuse pour la longueur de l'analyse ci-dessous, mais l'exposé de la vérité demande souvent plus de mots que les affirmations à l'emporte-pièce.

Lire l'article entier => https://hsco-asso.fr/comment-tal-bruttmann-reecrit-lhistoire/

■ le PC de Rol-Tanguy pendant l'insurrection parisienne :

http://explorationurbaine.com/pc-rol-tanguy-labri-ffi-dans-les-catacombes-de-paris/?utm_source=rss&utm_medium=rss&utm_campaign=pc-rol-tanguy-labri-ffi-dans-les-catacombes-de-paris

■ Sur la famine en Ukraine :

https://www.lensculture.com/articles/lesia-maruschak-a-transdisciplinary-memorial-to-millions-lost-in-1932-33-soviet-ukraine

■ Archéologie militaire : la ligne « P »

https://www.neverends.net/les-blockhaus-bunkers-de-la-ligne-p/

■ L'épuration réelle : les femmes victimes expiatoire... lapresguerre.over-blog.com

Les fantômes de Scaer

http://lapresguerre.over-blog.com/2020/08/les-fantomes-de-scaer.html

https://www.facebook.com/strube.chri/posts/10158998547944752

https://twitter.com/montaber/status/1292973163731718144

Jean-Paul Delevoye, le médiateur et l'épuration

 $\underline{http://lapresguerre.over-blog.com/2020/07/jean-paul-delevoye-le-mediateur-et-le-mediateur-$

epuration.html

https://www.facebook.com/strube.chri/posts/10158912218564752

https://twitter.com/montaber/status/1283167980768169984

Traitement médiatique de la Libération par France Culture

 $\underline{\text{http://lapresguerre.over-blog.com/2020/07/traitement-mediatique-de-la-liberation-par-france-culture.html}$

https://www.facebook.com/strube.chri/posts/10158879848214752

https://twitter.com/montaber/status/1279535562681135105

■ Une série consacrée aux grandes figures des services spéciaux français :

https://devirisillustribusblog.wordpress.com/

■ Un trésor iconographique et historique :

https://www.archimag.com/archives-patrimoine/2020/08/13/plongee-impressionniste-archives-photographe-dorothea-lange

Je vous recommande particulièrement (moins connues que les photos de la dépression des années 30, WORLD WAR II AT HOME (et en particulier l'internement des Américains d'origine japonaise après Pearl Harbor: des camps, un sort, des spoliations qui en rappellent d'autres à l'époque où les USA donnaient la leçon...) et Bearing Witness: The Public Defender Series sur la justice et la police US...

▶ Des outils en ligne : pour surmonter ces temps noirs pour les recherches en archives :

■ Victimes et survivants de la shoah : une base de généalogie

https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/histoire/victimes-et-survivants-de-la-shoah-sont-accessibles-sur-ancestry

■ Cardiganshire constabulary register of criminals:

https://viewer.library.wales/4389767#?c=&m=&s=&cv=&manifest=https%3A%2F% 2Fdamsssl.llgc.org.uk%2Fiiif%2F2.0%2F4389767%2Fmanifest.json&xywh=-752%2C-227%2C5582%2C4533

■ La base des malgré-nous tués :

https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/nouveautes/la-base-des-malgre-nous-s-enrichit-d-archives-numerisees

■ Les décrets de dénaturalisation (1931-1948)

https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/archives/les-decrets-denaturalisation-sont-en-ligne-pour-la-periode-1931-1948

 \blacksquare Rappel : la base denat pour la liste des dénaturalisés par le gouvernement de Vichy :

https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/medias-web/connaissez-vous-la-base-denaturalises-sous-vichy

■ Un mémoire de stage d'une jeune chartiste avec, hélas quelques approximations notamment sur les origines de la Surveillance du territoire et la naissance de la DST...

LES ARCHIVES DE LA DST AUX ARCHIVES NATIONALES, L'ENJEU TRÈS ACTUEL DES ARCHIVES SECRÈTES DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

https://chartes.hypotheses.org/7050

■ Une exposition de la Fondation pour la mémoire de la déportation :

"La fin du système concentrationnaire : le retour à la liberté des déportés"

Du 14 au 25 septembre 2020, au Conseil économique, social et environnemental (CESE, Palais d'Iéna)

la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (FMD), en partenariat avec le CESE, présente une exposition : <u>"La fin du système concentrationnaire : le retour à la</u> liberté des déportés".

Plusieurs panneaux de l'exposition "Lutetia" y sont inclus.

Pour y accéder, Inscription obligatoire auprès du CESE :

Tél: 01 44 43 60 00 **Courriel**: <u>contact@lecese.fr</u>;

Métro: Station Iéna (ligne 9); Bus: Arrêt Iéna (lignes 32, 63 et 82)

Voir le blog de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation https://fondationmemoiredeportation.com/2020/09/01/a-decouvrir-au-cese-lexposition-la-fin-du-systeme-concentrationnaire-le-retour-a-la-liberte-des-deportes/

Voir le site du CESE

https://www.lecese.fr/fondation-memoire-deportation-exposition-retour-deportes

Initiatives autour de l'exposition : le mercredi 23 septembre à partir de 17h30 au CESE :

- l'état sanitaire des déportés à leur retour, par les médecins de la commission médico-sociale de la FMD
- le rôle du témoignage dans la construction d'une mémoire collective, par <u>Denis</u> Peschanski, directeur de recherche au CNRS.
- Le jeudi 24 septembre : journée d'étude sur la thématique "Femmes dans la déportation" et lancement de l'ouvrage : "le livre des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora, Camp de concentration et d'extermination par le travail".

Sur cet ouvrage:

- voir le lien du documentaire réalisé sur son lancement, sur le site http://75ansliberationcampsnazis.fr/ et la page facebook https://www.facebook.com/75ansliberationcamps/
- présentation du dictionnaire par Stéphanie TROUILLARD, journaliste à France 24 : https://www.france24.com/fr/20200910-camp-de-mittelbau-dora-un-monument-de-papier-pour-sortir-des-d%C3%A9port%C3%A9s-de-l-oubli?fbclid=IwAR3TsUT4cROFT6s_tiWUi64R2cNn0G4yjhp5tgeqQ1NLtJenzO0ltaqqc4M&ref=fb

▶ Des livres

■ Jean-Marc BERLIERE (dir.) *Les Grandes affaires criminelles : du Moyen-Age à nos jours*, Perrin, 2020

Je vous l'avais annoncé fin 2019, mais la virose en a différé la publication. Il sort le 20 octobre :



Introduction 9 Jean-Marc Berlière Gilles de Rais en procès 17 Claude Gauvard Le procès de Damiens (1757): un procès unique en son genre 2. 37 Nicolas Vidoni L'affreuse aventure de Calas : crime ou suicide ? Antoine Louis mène l'enquête médico-légale 59 Michel Porret La Beauce à feu et à sang ? Les « chauffeurs » d'Orgères, autopsie d'un mythe 4. 79 David Feutry Les « sauvages » du Palais-Royal : une affaire de mœurs en 1791 101 Vincent Denis L'affaire Dautun : crimes et rumeurs sous la première Restauration (novembre 1814) 6. 117 **Bruno Bertherat** Le braconnier assassin : l'affaire Montcharmont (1850-1851) 7. 135 Arnaud-Dominique Houte Retour sur le crime d'Hautefaye (Dordogne, 16 août 1870) 153 Fabien Gaveau

9.	Joseph Vacher, un « Jack l'éventreur français » ? (1893-1898)	169				
Marc	Renneville					
10.	L'affaire Durand : un crime judiciaire, une histoire havraise (1910)	185				
Christ	ian Chevandier					
11.	L'énigme des servantes aux mains sanglantes. L'affaire des sœurs Papin (Le Mans,					
1933)		203				
Frédé	ric Chauvaud					
12.	L'attentat de l'Étoile : la Cagoule entre en scène (11 septembre 1937)	221				
Éric Pa	anthou					
13.	Le tueur en série et les commissaires : l'affaire Weidmann (1937)	237				
René l	Lévy					
14.	L'assassinat de Marx Dormoy : questions sur un attentat politique (Monté	limar, juillet				
1941)		255				
Jean-N	Marc Berlière					
15.	Meurtre en Françafrique : l'assassinat d'Outel Bono (Paris, 26 août 1973)	277				
Jean-F	Pierre Bat					
16.	La tuerie d'Auriol : un crime politique au cœur de l'été 1981	297				
Franço	ois Audigier					
17.	Jacques Roseau, la dernière victime de l'Algérie française (Montpellier, 5	mars 1993)				
		319				
Olivie	r Dard					
Notes		337				
Notices biographiques des auteurs						

■ François DIEU, *Où va la gendarmerie ?* L'Harmattan, 2020.



La gendarmerie occupe une place à part dans la société française. Elle cultive une authenticité et une spécificité dans le paysage hexagonal. Elle ne constitue pas pour autant un champ d'investigation privilégié pour la sociologie. Grâce à une analyse minutieuse conduite à partir des notions d'organisation, d'identité, de territoire, de dualisme et de conflictualité, cet ouvrage propose une réflexion d'ensemble sur les mutations et les perspectives d'évolution de cette institution familière. Sur les principales questions auxquelles elle est confrontée (implantation territoriale, statut militaire et rattachement au ministère de l'Intérieur), il apporte des repères pour en éclairer la dynamique, saisir ses caractéristiques organisationnelles et culturelles, ainsi que son positionnement dans la France d'aujourd'hui.

■ Roger Le DOUSSAL, La « Mission C » Alger, décembre 1961-juin 1962, De Gaulle contre l'OAS. Histoire d'une répression.

Paris, Fauves éditions, 2020.



On devait déjà à Roger Le Doussal, ancien inspecteur général de la Police Nationale et ancien commissaire en Algérie, un livre de mémoire sur son séjour algérien (Commissaire de police en Algérie, 1952-1962, éditions Riveneuve, 2011) d'autant plus passionnant qu'en historien, il a confronté sa mémoire et ses souvenirs aux archives conservées aux ANOM d'Aix-en-Provence.

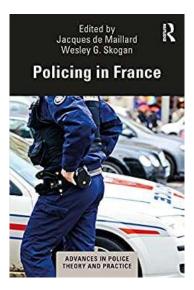
Il s'attaque ici à une étude méticuleuse de cette mission (C comme choc) anti-OAS de la PJ de la Police Nationale et à cette opération menée par Michel Hacq son directeur. Mission sur laquelle planent beaucoup de mythes et de légendes. Un livre à lire pour mieux comprendre le climat de guerre civile des derniers mois de souveraineté française en Algérie* et la lutte sans merci que De Gaulle conduisit contre l'OAS en réplique à celle que cette organisation terroriste menait contre sa politique et sa personne.

Le travail méticuleux de Roger Le Doussal éclaire certains sujets qui continuent à faire polémique : la mission C a-t-elle torturé ? Quelle fut la nature de ses rapports avec les barbouzes ? Et avec le FLN, ennemi avant le cessez-le-feu du 19 mars 1962 et «allié» ensuite ? Pourquoi n'a-t-elle joué aucun rôle dans la recherche des quelque 1800 européens enlevés par le FLN à partir d'avril, en violation des accords d'Evian ?

*Rappel: Dans la même optique de recherche scrupuleuse sur un sujet polémique et largement pollué par des récits et témoignages mensongers, notamment des acteurs et nostalgiques de l'Algérie française, je me permets de rappeler les deux tomes monumentaux de Francis Mézières, Alger, 24 janvier 1960. Genèse et suicide de l'Algérie française (Tome 1), Mythes du suicide de l'Algérie française (Tome 2). Les éditions d'Alésia, 2018.

Des ouvrages qui montrent quel apport considérable peuvent apporter des professionnels dès lors qu'ils respectent les méthodes de l'histoire scientifique.

■ Jacques de Maillard et Wesley Skogan, *Policing in France*, Milton Park, Routledge, 2020.



The eminent contributors to a new collection, *Policing in France*, provide an updated and realistic picture of how the French police system really works in the 21st century. In most international comparisons, France typifies the "Napoleonic" model for policing, one featuring administrative and political centralization, a strong hierarchical structure, distance from local communities, and a high priority on political policing. France has undergone a process of pluralization in the last 30 years. French administrative and political decentralization has reemphasized the role of local authorities in public security policies; the private security industry has grown significantly; and new kinds of governing models (based on arrangements such as contracts for service provision) have emerged. In addition, during this period, police organizations have been driven toward central government control through the imposition of performance indicators, and a top-down decision was made to integrate the national *gendarmerie* into the Ministry of Interior.

The book addresses how police legitimacy differs across socioeconomic, generational, territorial, and ethnic lines. An analysis of the policing of *banlieues* (deprived neighborhoods) illustrates the convergence of contradictory police goals, police violence, the concentration of poverty, and entrenched opposition to the states' representatives, and questions policing strategies such as the use of identity checks. The collection also frames the scope of community policing initiatives required to deal with the public's security needs and delves into the security challenges presented by terrorist threats and the nuances of the relationship between policing and intelligence agencies. Identifying and explaining the diverse challenges facing French police organizations and how they have been responding to them, this book draws upon a flourishing Frenchlanguage literature in history, sociology, political science, and law to produce this new Englishlanguage synthesis on policing in France.

Table of contents:

1. Policing in France

Jacques de Maillard and Wesley G. Skogan

Historical Background

2. The Evolving Organization of Policing: From the Ancien Régime to De Gaulle and the Police Nationale

Jean-Marc Berlière and René Lévy

3. The Colonial Legacy of French Policing

Emmanuel Blanchard

4. The Dual French Police System: Centralization, Specialization, Competition

Malcolm Anderson

Organizational Features and Reforms

5. Centralization and its Pathologies

Christian Mouhanna

6. Intelligence-led Policing in Criminal Investigations: Implementing Reform

Clément de Maillard

7. Specialization in Criminal Investigations

Elodie Lemaire

8. Oversight of the French Police

Cédric Moreau de Bellaing

Changing Institutional and Political Context

9. The Expansion of Private Policing in France

Frédéric Ocqueteau

10. The Pluralization of Local Policing

Virginie Malochet

11. Security Partnerships in France

Thierry Delpeuch and Jacqueline E. Ross

Police Problems and Strategies

12. Policing the Banlieues

Fabien Jobard

13. Identity Checks as a Professional Repertoire

Fabien Jobard and Jacques de Maillard

14. A Social History of Protest Policing in France

Aurélien Restelli

15. Domestic Intelligence and Counterterrorism in France

Laurent Bonelli

16. Border Policing in France

Sara Casella Colombeau

17. Police and the Public in France

Sebastian Roché

18. Community Policing Initiatives in France

Jacques de Maillard and Mathieu Zagrodzki

19. Policing and Gender in France

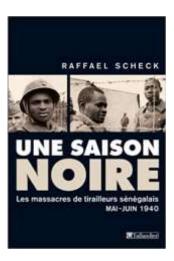
Mathilde Darley and Jérémie Gauthier

20. The Police and Sexual Violence

Océane Perona

■ Les photos prises par un soldat allemand retrouvées et publiées récemment par Julien Fargettas, du massacre, à Chasselay (Rhône), de 188 « tirailleurs sénégalais » (et de tirailleurs algériens) crime de guerre perpétré par la Wehrmacht le 20 juin 1940, m'ont amené à relire l'étude de **Raffael SCHECK**, *Une Saison noire*. *Les massacres de tirailleurs sénégalais*. *Mai-juin 1940*, trad. Française, Tallandier, 2007 qui évalue à 3000 les victimes de tels crimes de guerre dont les auteurs ne furent jamais poursuivis.

Il n'est jamais trop tard pour s'instruire ...



Julien FARGETTAS, *Juin 1940. Combats et massacres en Lyonnais*, éditions du Poutan, 2020.



■ Sur la guerre russo-polonaise de 1920, le « miracle de Varsovie » du mois d'août (dans lesquels la France, ses armes et ses conseillers militaires dirigés par Weygand ont joué un rôle important), les Cahiers du mouvement ouvrier (cahiersdumouvementouvrier.org) mettront en ligne, le 15/9, des textes inédits en français de Trotsky qui contiennent de nombreux renseignements sur cette guerre polono-soviétique

Autre inédit (ou presque) mis en ligne : un texte de Zygmunt Zaremba membre de la direction nationale du parti socialiste polonais qui, depuis la dissolution en 1938 du parti communiste polonais décidée par Staline (qui l'accusait d'être un repaire de trotskystes et de luxemburgistes), rassemblait ou influençait une majorité des ouvriers.

Il y raconte un épisode peu connu de la guerre germano-polonaise de septembre 1939. Dès les premiers jours de la guerre le secrétaire du comité de Varsovie du parti socialiste polonais et Zygmunt Zaremba, veulant proposer au gouvernement nationaliste polonais la collaboration de leur parti à la défense de la patrie, réussirent à rencontrer, le 4 septembre, le colonel Wenda, chef de la coalition politique gouvernementale, l'OZON.

Ce dernier les envoya promener en déclarant : « *Nous avons engagé la lutte et nous n'avons l'intention de partager les fruits de la victoire avec personne.* »

■ Les Polonais et la shoah. Une nouvelle école historique. CNRS éditions, 2019.



CHES EDITIONS

Les Polonais ont des problèmes avec leur passé (qui n'en a pas ?) et en particulier avec l'antisémitisme et la shoah qui a détruit une communauté de plusieurs millions de personnes dont il ne restaient que 1 à 2% en 1945 Un colloque, en février 2019, a permis à une génération d'historiens de préciser, à partir d'archives et d'angles d'approches nouveaux, les avancées historiographiques sur un sujet dont on pouvait penser qu'à force d'être arpenté et labouré, il était désormais connu.

Ces historiens ont d'autant plus de mérite qu'ils se heurtent à « une vision ethno-nationale et héroïsante de la société polonaise non juive » comme le souligne Ewa Tartakowski.

Regroupée en trois parties — prologue, au cœur de la shoah, Après : histoire, mémoire, contre-mémoire — les actes de ce colloque apportent leur lot de tragiques précisions, notamment le rôle des « témoins » qui sont souvent des « observateurs participants, qui dénoncent, pillent, tuent... Le nombre des victimes juives tuées ou menées à la mort par les Polonais non juifs, longtemps estimé à 100 - 120 000 serait ainsi à doubler selon une participante qui rappelle les pogroms de Varsovie à Pâques... 1940.. Si les Allemands ont montré la mise en pratique d'une extermination répondant largement à la volonté de beaucoup de Polonais, on aura garde de ne pas oublier les « justes », ces Polonais qui au péril de leur vie (et ce n'est pas une image!) ont caché, nourri, des milliers de juifs jusque dans une Varsovie terriblement détruite par les bombardements de 1939. Et après ? Les juifs ayant échappé aux massacres et à l'extermination, ceux qui avaient fui en URSS — 240 000 ? en 1946 — eurent à subir le silence, de nouvelles violences, de nouveaux pogroms, et le déni, l'occultation... où l'on peut voir le jeu trouble mené par les communistes polonais avec l'extrême droite antisémite... Plus que jamais, le rôle des historiens est aujourd'hui essentiel face au nationalisme négationniste du PiS qui règne en Pologne.

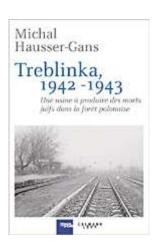
Présentation éditeur :

La disparition de la quasi-totalité des Juifs de Pologne pendant la Seconde Guerre mondiale est due à leur assassinat systématique par les Allemands. Mais que sait-on des comportements de la population polonaise? La paix revenue, que sont devenus les derniers survivants? Que nous dit aujourd'hui l'irruption de ce passé dans la société polonaise? Comment vivre avec la mémoire d'Auschwitz, de Treblinka, de Belzec, autant de mémoriaux situés en Pologne?

Depuis une quinzaine d'années, des historiens de ce pays ont montré combien il était difficile aux Juifs qui tentaient d'échapper aux tueurs de trouver appui auprès des populations locales, surtout en milieu rural, tant en raison de la politique de terreur menée par l'occupant que de l'hostilité de la société polonaise à l'égard des Juifs. Leurs travaux font désormais autorité dans le monde entier. Pourtant, depuis quelques années, les autorités de Varsovie mettent en œuvre une "politique historique " qui vise à minorer, voire à nier, la participation de franges importantes de la population polonaise à la traque des Juifs.

Sur place, malgré les embûches et les intimidations, les historiens travaillent, publient, organisent des colloques, forment des étudiants. Les auteurs réunis dans cet ouvrage témoignent de la vitalité de cette historiographie. Faire connaître aujourd'hui la fécondité scientifique et la portée critique de la nouvelle école historique polonaise est une exigence intellectuelle, morale et politique.

Et pour compléter cette lecture, je vous recommande l'ouvrage de Michel HAUSSER-GANS, Treblinka 1942-1943. Une usine à produire des morts juifs dans la forêt polonaise. Calmann-Lévy, 2019.



► Formation/recherches

■ Le Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R)

brochure et les dossiers de candidature de sa session de formation 2020/2021

« MANAGEMENT DES AGENCES DE RENSEIGNEMENT ET DE SÉCURITÉ (MARS) »

qui aura lieu à Paris :

- du 20 janvier au 16 octobre 2021 pour la session annuelle (les dates ont été décalées en raison de l'épidémie de Covid-19);
- du 28 juin au 13 août 2021 pour la session estivale bloquée.

Session 2020/2021 : Management des Agences de Renseignement et de Sécurité

Plus d'informations sur la Formation MARS

Dossier de candidature : Session annuelle 2020/2021

Accéder au dossier de candidature pour la session annuelle 2020/2021

Dossier de candidature : Session estivale 2021

Accéder au dossier de candidature pour la session estivale 2021

■ L'Institut des Hautes études du Ministère de l'Intérieur remplace l'INHESJ

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est officiellement créé

Un arrêté, publié au *Journal officiel* du vendredi 11 septembre 2020, crée un "Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur". Ce service "à compétence nationale", rattaché au secrétaire général du ministère, est issu de la fusion des activités du Chemi et d'une partie de celles de l'Inhesj, dont la suppression est programmée au 1er janvier 2021. L'IHEMI a notamment pour mission d'organiser des formations sur les questions de sécurité intérieure et de gestion des crises "au profit des cadres dirigeants des ministères, des services territoriaux de l'État et de leurs partenaires".

L'IHEMI a pour mission "d'assurer une formation commune aux cadres dirigeants civils et militaires du ministère de l'Intérieur" et "de réaliser des programmes d'études et des produits de formation sur les questions d'administration territoriale, de sécurité intérieure, et de gestion des crises, au profit des cadres dirigeants des ministères, des services territoriaux de l'État et de leurs partenaires". C'est ce qu'indique un arrêté du 3 septembre 2020, publié au Journal officiel du 11 septembre, instaurant ce service à compétence nationale, rattaché au secrétaire général de la place Beauvau.

La création de l'IHEMI vise à concrétiser la fusion des activités du Chemi (Centre des hautes études du ministère de l'Intérieur) et d'une partie de celles de l'Inhesj, établissement public rattaché au Premier ministre, et dont la suppression est programmée au 1er janvier 2021, dans un contexte de rationalisation budgétaire (lire

sur AEF info). Les formations en matière de cybersécurité et de sécurité économique jusqu'à présent exercées par l'Inhesj devraient à terme être assurées par l'IHEDN, selon un rapport du sénateur Michel Canevet (UC, Finistère) (lire sur AEF info).

"préparer à l'exercice de responsabilités"

Dans le détail, le nouvel institut est chargé d'assurer "la formation d'une promotion commune à l'ensemble des directions générales ayant vocation à préparer des futurs cadres dirigeants susceptibles d'accéder aux plus hautes fonctions au sein du ministère de l'Intérieur". Il doit "préparer à l'exercice de responsabilités des cadres supérieurs et des élus, français, européens et internationaux, exerçant leur activité dans les domaines des affaires intérieures, de sécurité, et des questions juridiques", dispose l'arrêté.

L'IHEMI assure toujours la mise en place d'une "session nationale de formation à la sécurité intérieure et à la justice", "avec une grande ouverture interministérielle", accessible notamment "aux représentants de l'autorité judiciaire, aux élus et à des hauts cadres des collectivités locales, des entreprises". Il organise également une formation à la gestion de crise, ainsi que "des sessions de formation et des coopérations universitaires dans les domaines de la sécurité intérieure, sanitaire, environnementale, économique, de l'intelligence artificielle et de l'administration territoriale".

Veille, prospective, innovation

Dans le cadre de la définition des programmes et de l'exercice de ses activités, l'institut est chargé d'élaborer "des coopérations pédagogiques, scientifiques, et universitaires, en France, en Europe et à l'international". Il doit par ailleurs "faciliter la réflexion pluridisciplinaire sur des questions transversales pour les missions du ministère", "assurer la valorisation et la diffusion des travaux qu'il conduit, par des actions de rayonnement", "assurer une mission de veille, de prospective et d'analyse stratégique", et "favoriser des projets de recherches universitaires ou doctorales". Toujours selon l'arrêté, l'IHEMI participe "à la mise en œuvre de la stratégie européenne, internationale et de coopération du ministère de l'Intérieur". Il est chargé de déployer et renforcer "les capacités d'innovations" des cadres de la place Beauvau, "en organisant des séminaires" et en animant un incubateur, "le Village de l'Innovation".

L'institut construit en outre, en partenariat avec les écoles du ministère, "des programmes d'e-formation et de développement d'innovations", en particulier avec la création d'une "académie de la sécurité intérieure" numérique.

Premières nominations

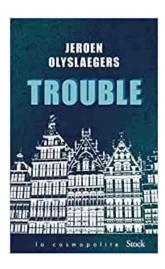
Selon les informations d'AEF info, l'IHEMI sera composé de trois directions : la DESF (direction des études de sécurités et des formations), la DASI (direction des affaires stratégiques et internationales) et la DIRP (direction de l'innovation et de la recherche et de la prospective) (lire sur AEF info). La DASI doit être confiée au colonel Sylvain Rénier, ancien commandant du groupement de gendarmerie

départementale du Tarn et conseiller du préfet de police à Marseille, selon le média de la gendarmerie, Gendinfo.

Régis Passerieux, conseiller général pour la stratégie au Chemi, prend par ailleurs la tête de la DIRP, d'après un tweet publié par le centre, mercredi 9 septembre 2020. La direction de l'IHEMI doit quant à elle être assurée par l'actuel directeur du Chemi, Jean-Martin Jaspers, reconduit en juin 2020 dans ses fonctions d'expert de haut niveau, délégué à la stratégie et à la prospective au ministère de l'Intérieur.

Dans le noir du roman...

Jeroen OLYSLAEGERS, *Trouble*, Traduction française (titre original *Wil*, 2016), Paris, Stock, 2019.



« Tu la sens venir l'ambiguïté ? Un jeune gars devient flic pour ne pas être transféré comme travailleur vers l'Allemagne, et une fois flic, il aide à coffrer ceux qui tentent d'échapper à ce même service du travail obligatoire... » (pp.31-32)

Anvers 1940.

Devenu policier auxiliaire pour éviter d'être envoyé travailler en Allemagne, Wilfried Wils, 22 ans, qui se veut poète, évoque avec une lucidité et un réalisme glaçants, à travers une série de portraits et d'épisodes étendus sur plus de 70 ans, le quotidien d'un policier dans une ville dont beaucoup d'habitants partagèrent largement les idéaux de l'occupant, notamment l'antisémitisme. Trouble interroge la frontière entre le bien et le mal et fait surgir un temps passé qui renvoie souvent au présent. Un récit sans chapitre mêlant le présent, le passé dans un monologue adressé à un arrière-petit-fils qui ne le lira sans doute jamais...

Un livre récompensé par le plus prestigieux prix littéraire belge, que je vous recommande chaleureusement,

(j'ajoute que la traduction - par Françoise Antoine - rend la lecture particulièrement percutante).

Robert LITTELL, La Compagnie, le grand roman de la CIA, version poche (édition originale, Buchet Chastel)



Je sais, je l'avoue, parfois mes lectures datent un peu!

Ce livre paru en 2003 prenait la poussière sur les rayons de bibliothèques qui débordent dangereusement... et puis, le confinement, une tentative de remettre un semblant d'ordre dans une pagaïe menaçante, ont fait sortir cet ouvrage (et d'autres!) de l'enfer.

On écrit (mais c'est assez rarement le cas avouons-le) qu'un livre d'histoire se lit comme un roman, et bien ce roman se lit comme un livre d'histoire...

Robert Littell (le père !) nous fait traverser, avec brio et en 1200 pages, 60 ans de l'histoire de la CIA, de son combat avec le KGB qui excelle à y entretenir des taupes à l'origine d'une paranoïa dévastatrice.

Entre fiction et réalité, personnages fictifs mais réalistes et authentiques figures historiques (Kennedy, Philby, Kroutchev, Andropov, Eltsine, L.B. Johnson, A. Dulles...) on traverse la guerre froide de Berlin à l'Afghanistan, de Budapest à Moscou en passant par la baie des cochons.

Un récit passionnant, des personnages attachants, surprenants., font de ce livre une réelle addiction qu'on ne quitte qu'à regret.

On peut saluer une autre traduction exemplaire adaptant superbement le texte original au français et au monde du renseignement!

Et pour terminer une BD:



Commencée il y a deux ans, cette série en trois tomes parue aux éditions Glénat, écrite par Vincent Brugeas, Emmanuel Herzet et dessinée par Sébastien Tessier dit Damour, arrive à son terme.

Elle évoque — avec les libertés d'usage propres au genre — quelques personnages et épisodes bien réels du complot de l'OSARN d'Eugène Deloncle qui avait pour but, dans le contexte du Front Populaire de renverser la république par un coup de force organisé de façon militaire.

On y voit donc évoluer Bonny, Laetitia Toureaux (tous deux, en réalité, étrangers à l'affaire) et d'autres personnages historiques dont le commissaire Mondanel cher à mon cœur (*Policiers français sous l'Occupation*) et le ministre de l'Intérieur Marx Dormoy.

FAQ:

Pour ceux qui recevraient cette « Lettre aux amis... » pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette Lettre?

R/Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)... mais ne comptez pas sur nous pour vous le dire!

Q/ Je ne suis pas un ami de la police! (ton offusqué voire scandalisé)

R/ et apparemment pas un ami de l'humour non plus!

Cette « Lettre » (dont le titre est inspiré de la rubriques « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX° siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations — publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études — en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise!), la justice, le crime, le renseignement, la justice...

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

©cci dit si vous ne voulez plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

en revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.).

La Lettre existe depuis 2008.

Pour consulter les *Lettres des dernières années*, il suffit d'aller **sur le site** CRIMINOCORPUS en cliquant sur ce lien :

http://criminocorpus.hypotheses.org/category/politeia

Ou sur le site de HSCO (pour une histoire scientifique et critique de l'occupation : https://hsco-asso.fr/

Pour les *Lettres* antérieures à 2011, il suffit de les demander par mél. En réponse à ce courriel

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans ces domaines ... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences ... La *Lettre* ne fonctionnerait pas sans « information » ! ...

Bien évidemment et conformément à la déontologie policière l'anonymat des « correspondants » (toujours « honorables ») ou des informateurs est une règle d'or ! Merci de me signaler parutions, colloques, etc... qui peuvent intéresser les « amis » et merci aux « amis » qui me font suivre les informations intéressantes...